

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2023

21/12/2023 - 20

Date de la convocation : 15/12/2023. Nombre de membres en exercice : 71. Quorum : 36. Présents : 54. Pouvoirs : 14

Le jeudi 21 décembre 2023 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 1 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Luc HALLÉ.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Lisiane DUBUS DELSAUX, M. Christophe CHARLES, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, M. Claude HÉGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHÉREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY ; Mme Auriane DELBARRE, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GEORGES, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLÉ, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Thierry GOEMINNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, Mme Francette DUEZ, M. David WESMAEL, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, Mme Jocelyne CHARLET.

## **EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Bruno VANDEVILLE (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHÉREAU), M. Jean-Michel LEROY (pouvoir à Mme Nathalie APERS), Mme Jamila MEKKI (pouvoir à M. Yvon SIPIETER), Mme Chantal RYBAK (pouvoir à Mme Coline CRAEYE), M. Thierry BOURY (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Eric SILVAIN (pouvoir à M. Raphaël Aix), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Auriane DELBARRE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Francette DUEZ), M. Didier CARREZ (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Stéphanie CARAMOUR (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Dimitri WIDIEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT)

## **EXCUSÉS :**

Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Nicole MARFIL, M. Alain MENSION.

## **ABSENT REPRÉSENTÉ :**

M. Alain BOULANGER.

## **ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, M. Grégory CLAIRBAUX, Directeur des Ressources Humaines, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, Mme Daisy VINCENT, Directrice pôle Aménagement, M. Jawad BELLARBI, Directeur des Bâtiments et de l'Energie, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information, M. Raphaël MATHIEU, Directeur de la communication.

## **5 – Finances**

### **5.13 – Modification du financement du service public des eaux pluviales**

La compétence de gestion des eaux pluviales urbaines est tout comme celle de l'assainissement des eaux usées exercée sur 26 des 35 communes de DOUAISIS AGGLO. Elle comprend l'exploitation des ouvrages publics d'assainissement unitaires et séparatifs, y compris les bouches d'égout et les bouches d'injection.

Le financement de ce service public est assuré par le reversement de la participation au titre des eaux pluviales et par une contribution du budget général.

Le dispositif de participation est assis sur les surfaces publiques imperméabilisées générant des eaux pluviales rejetées au réseau public. Les surfaces construites et aménagées faisant l'objet d'une infiltration *in situ* sont, en revanche, non prises en compte car n'utilisant pas le service public des eaux pluviales.

Par délibération en date du 13 février 2015, la participation est calculée sur la base d'un coût fixé à 0,05€/m<sup>2</sup> imperméabilisé. Cette participation financière au titre des eaux pluviales sera appelée par DOUAISIS AGGLO auprès de chaque structure redevable, une fois l'an et versée au profit du budget annexe assainissement. Cela représente environ 160 000 € par an, à date.

A cette disposition s'ajoute la contribution du budget général de DOUAISIS AGGLO d'un montant annuel fixé à 100 000 € jusqu'à présent, montant versé au profit également du budget annexe assainissement.

Les seules dépenses d'exploitation relatives aux eaux pluviales s'élèvent à environ 700 k€ HT/an (2022). Les contributions actuelles ne permettent pas de couvrir les dépenses. Pour équilibrer les dépenses et les recettes sans impacter les reversements aux communes, il est prévu de majorer la contribution du budget général à hauteur de 540 000 € par an.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- De maintenir la participation annuelle à un montant de 0,05 € le m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée générant des eaux pluviales reçues par le service public ;
- De réhausser la contribution du budget général au budget assainissement à un montant fixe et annuel de 540 000 € ;
- De permettre au budget général de reverser le produit de la contribution pluviale au budget annexe assainissement ;
- D'intégrer les participations et contributions au titre du reversement de la taxe pluviale au budget assainissement en recettes - ligne 70 63 ;
- D'autoriser le Président ou son Représentant délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le Président de DOUAISSIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

**Pour LE PRESIDENT,  
Le Vice-Président délégué**

Publié le 28/12/2023  
Réceptionné en sous-préfecture le 27/12/2023



*Identifiant de télétransmission*  
059-200044618-20231221-21-12-2023-20-DE

**Jean-Jacques PEYRAUD**

**Le Secrétaire de séance,**



**Jean-Luc HALLÉ**